

SEANCE DU 01 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le premier février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la Mairie sous la présidence de Mr Régis NOLLET, Maire.

Etaient présents : Mmes DEMEULEMEESTER, LEBEAU, DELPLANQUE, WEGRZYN, FOULON
MM. NOLLET, VENET, DIVE, COUTTE, DUVAL, VAN HYFTE, DURIEZ

Absent excusé : Mme ROUSSET donne pouvoir à Mme WEGRZYN

Absent : Mme CORBIZET

Secrétaire : M.VAN HYFTE.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

➤ Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

➤ Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

➤ Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

➤ Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

➤ Vu la nécessité de créer un emploi non titulaire en raison d'un accroissement saisonnier d'activité :

Création d'un poste : Adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel : 30 heures durée 10 mois du 15/02/2018 au 14/12/2018

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial principal de 1^{ere} classe 35 h 00 à compter du 01/01/2018

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

Filière Administrative	Nbre de postes	Durée hebdo.
Adjoint administratif Territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	35 heures
Adjoint administratif Territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	35 heures
Filière technique	Nbre de postes	Durée hebdo.
Adjoint technique Territorial	5	35 heures
Adjoint technique contractuel	1	28,27 heures
Adjoint technique Territorial	1	30 heures
Adjoint technique contractuel	2	30 heures
Adjoint technique contractuel	3	35 heures
Adjoint technique contractuel	1	26 heures
Agent de maîtrise	1	35 heures
Contrat d'apprentissage paysager	1	
Filière sociale	Nbre de poste	Durée hebdo.
A.T.S.E.M. contractuel à durée indéterminée	1	32 heures
Filière sportive	Nbre de postes	Durée hebdo.
Opérateur Territorial Qualifié des A.P.S.	1	35 heures
Filière culturelle	Nbre de postes	Durée hebdo.
Adjoint territorial du Patrimoine	1	35 heures

↳ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois figurent au chapitre 012 du budget.

INSTALLATION D'UNE ACTIVITE LIBERALE

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal Monsieur DIVE avait évoqué qu'une sage-femme cherchait à s'installer sur la commune. Après réflexion autour du projet, la salle Jean LENAIN lui a été proposée. Cette salle était auparavant réservée aux associations malheureusement elle est quasiment inutilisée. Des travaux de réaménagement s'avèrent cependant nécessaires.

Un devis de 7639.30€HT soit 9167.16€TTC est proposé par l'entreprise DRAPIER afin d'effectuer quelques travaux d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De mettre à la disposition de Armelle BOUCHER, sage-femme le local communal sis 14bis rue de l'Eglise à Itancourt, à effet du 1er mai 2018, pour une période de 6 ans. Les mois de février, mars, avril seront offerts à titre gracieux
- De fixer à 280 euros le montant mensuel du loyer qui sera automatiquement modifié à effet du premier jour de chaque période annuelle en proportion des variations de l'indice des activités tertiaires (ILAT) 2ème trimestre du coût de la construction publié par l'INSEE.

DEMANDE DE CDDL POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE SUPERETTE EN BOULANGERIE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2017, le Conseil Municipal avait décidé de réhabiliter l'ancienne supérette pour le projet « Maison des Assistantes Maternelles ». Ce projet est caduc.

Monsieur le Maire propose de réhabiliter l'ancienne supérette pour le projet d'une nouvelle boulangerie.

Le Conseil Municipal décide de modifier le projet de réhabilitation de l'ancienne supérette pour le projet d'une nouvelle boulangerie et de maintenir la demande de subvention du CDDL qui avait été faite de la manière suivante :

Financier	Dépense subventionnable H.T :	Taux souhaité	Montant de la subvention
CDDL	41 487.92€	30%	12 446.38€
		Total des aides publiques	12 446.38€

Montant H.T à la charge du maître d'ouvrage	29 041.54€
Total Général (coût de l'opération H.T)	41 487.92€

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC VACANCES PLURIELLES

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a plus la compétence pour l'organisation des ALSH pour le mois de juillet. Cette compétence a été transférée par la loi à la Communauté de Communes du Val de l'Oise. A compter de cette année les vacances d'été sont attribuées au Centre Social de Moÿ de l'Aisne. Il est rappelé que l'attribution du marché se fait indépendamment de la commune et à la charge de la C.C.V.O. qui engage son choix par attribution d'un marché public.

Le Conseil Municipal prend connaissance des termes de la convention à passer avec l'Association « Vacances Plurielles SCIC SA Aisne » ayant son siège social à la Mairie d'Itancourt 02240, pour l'organisation d'accueils de loisirs durant les vacances scolaires.

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote les ALSH sans hébergement de :

- *Accueil de jeunes Mineurs de 3 à 16 ans pendant les vacances d'hiver (du 23 février au 09 mars 2018)*
- *Accueil de jeunes Mineurs de 3 à 16 ans pendant les vacances de printemps (du 23 avril au 04 mai 2018)*
- *Accueil de jeunes Mineurs de 3 à 16 ans pendant les vacances d'octobre (du 22 octobre au 31 octobre 2018)*

Et de soumettre au vote l'ALSH avec hébergement du :

- *Séjour de vacances à la neige pour un groupe de 20 enfants pendant les vacances d'Hiver (du samedi 24 février au dimanche 4 mars 2018)*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à passer avec l'association Vacances Plurielles Aisne pour l'organisation de centres de loisirs dans la commune en 2018,
- de prendre en charge sur le budget de la commune la charge financière qui s'y rapporte,
- de charger Monsieur le Maire de signer la convention sans les activités avec hébergement de l'été 2018.
- D'attendre les propositions du Centre Social de Moy de l'Aisne pour les séjours avec hébergement de cet été 2018.

NOUVELLES TARIFICATIONS POUR LA LOCATION DES BARNUMS

Monsieur le Maire rappelle que la commune loue des barnums aux habitants d'Itancourt. Actuellement, il existe 2 tarifs 25 euros pour les petits et 100 euros pour le grand barnum.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de la manière suivante :

Type	Ancien Tarif	Nouveau Tarif
Petits barnums	25.00€	30.00€
Grand Barnum	100.00€	150.00€

Monsieur le Maire insiste pour que les personnes qui louent ces barnums, aident au montage avec minimum 2 personnes.

Le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 2 contre les nouveaux tarifs ci-dessus.

TRAVAUX ET PROJET 2018

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la chaudière de l'école primaire est en panne. Monsieur Eddy COQUELET chauffagiste intervient pour installer une chaudière en urgence à l'école le coût estimé est d'environ 25 000€. Des convecteurs électriques ont été installés afin que les cours soient maintenus. La durée des travaux sera d'une semaine.
- L'entreprise LS de Saint Quentin a été contactée afin d'établir un devis pour la mise en place d'un système de vidéo surveillance. Des caméras seraient installées à la mairie, place du Thiolet et au stade de la Marquette.

POINT DES COMMISSIONS

COMMISSION « COHESION COMMUNALE, EDUCATIVE et ASSOCIATIVE »

Madame Odile DEMEULEMEESTER, Maire-adjoint, informe que :

- La commission se réunira le jeudi 08/02 afin d'établir le calendrier annuel.
- La réception des nouveaux arrivants aura lieu le vendredi 09/02 en mairie à 18h30.

Madame Odile DEMEULEMEESTER souhaiterait que des nouvelles manifestations soient organisées et invite les élus à lui soumettre des suggestions.

COMMISSION « TRAVAUX ET ENTRETIENS »

Monsieur Philippe VENET, Maire-adjoint, fait le point des travaux en cours :

- Les travaux de la tranche 7 avancent, les branchements sont en cours.
- Les candélabres ont été changés dans les 2 lotissements Nestlé et Peupleraie mais ne sont pas encore branchés.
- Suite à notre demande, un devis de l'entreprise EUROVIA a été reçu en Mairie concernant la réfection des trottoirs, des bordures et de la voirie rue de la Fosse pour un montant de 55 200€ TTC. Deux autres entreprises seront consultées.

COMMISSION « SECURITE-ENTRETIEN-EMBELLISSEMENT »

Madame Véronique LEBEAU, Maire-adjointe, informe que :

- Les agents des espaces verts travaillent sur le fleurissement d'été.
- Une pergola en acier a été fabriquée et installée place du cheval. La CCVO travaille sur le lettrage en acier « BIENVENUE ».
- Une prise de contact a été faite avec CAUE afin de réfléchir à l'aménagement de la Place du Puisard.

COMMISSION « DYNAMISME ECONOMIQUE »

Monsieur Julien DIVE, Conseiller Municipal, responsable de la commission, fait le point sur les projets d'activité sur la commune :

- Monsieur DIVE est toujours en contact avec des personnes intéressées concernant le projet de boulangerie à l'ancienne supérette.

- Les syndicats de l'entreprise Nestlé ont été reçus en Mairie par Monsieur DIVE afin de dialoguer sur les projets du groupe au niveau national. Monsieur DIVE souhaiterait prendre rendez-vous avec le Président Directeur Général de cette entreprise afin de connaître les perspectives de l'entreprise.

DIVERS

- Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique se déroulera du 15 février 2018 au 30 mars 2018 concernant une demande d'autorisation d'exploiter et une demande d'instauration de servitudes d'utilité publique pour l'extension d'un entrepôt de stockage de la Société SICAPA de Neuville Saint Amand. Le dossier est consultable en Mairie.
- Monsieur le Maire annonce les nouveaux tarifs de l'assainissement appliqués par NOREADE à compter du 01/01/2018 concernant les tarifs du service assainissement collectif : partie fixe 35.88€HT par semestre, partie proportionnelle 1.702€HT par m3.
- Suite à la réunion avec le collectif de voisins, l'Association de l'Espérance et les représentants de la commune, l'Association de l'Espérance s'est engagée à faire installer un limiteur de décibels avec l'aide de la commune. Un devis d'un montant de 1905.91€TTC a été reçu en Mairie pour l'installation d'un limiteur de décibels afin de diminuer les nuisances sonores. L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 1000€ afin de prendre en charge la moitié de cette facture. Le Conseil Municipal accepte d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000€.
- Monsieur COUTTE informe que le panneau 50 rue de Mézières ne fonctionne plus correctement et demande quand sera remonté le muret communal le long de chez M. FREMEAUX rue de Saint-Quentin. Il est répondu qu'il est prévu de réinstaller ce muret mais que les employés sont engagés sur d'autres chantiers.
- Monsieur DIVE propose de :
 - participer à la manifestation « HAUTS-DE- FRANCE PROPRES » le samedi 17 mars de 10h à 12h qui consiste à ramasser des déchets.
 - organiser une réception en l'honneur de Miss Prestige Aisne, Melle SAUGET qui est domiciliée à Itancourt. Une date reste à définir
 - prendre en charge le bus scolaire qui emmènera la classe des CM1/CM2 à l'Assemblée Nationale. En effet, la classe d'Itancourt a été retenue pour participer au concours national du parlement des enfants. Ce déplacement entrera dans le cadre du projet pédagogique de l'école. Coût du transport estimé à 700€.
- Les panneaux signalétiques du parking rue Neuve restent à installer.

REMERCIEMENTS

- Les enseignants remercient la municipalité pour les chocolats offerts à l'occasion des fêtes de Noël.
- La famille BOURGEOIS remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de M. Roger BOURGEOIS.